

Image not found or type unknown



caution solidaire et garant

Par **maxerol**, le **05/03/2012** à **12:29**

Bonjour,

il y a 5 ans je me suis porté caution solidaire ou garant pour que mon neveu prenne un appartement en location.

Depuis je n'avais pas de nouvelles de sa part jusqu'aujourd'hui. Je viens en effet de recevoir un commandement de payer d'huissier. Il y aurait un arriéré d'un an de loyer.

Que puis-je avoir comme recours? Je me vois mal rembourser les dettes d'un neveu que je ne vois même plus.

Merci pour vos réponses.